

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES
Avenue Lagailoué
32220 LOMBEZ

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 AVRIL 2014

Présents : DAIGNAN Christian, CRESCENT Nathalie, TOURNAN Jean-Claude, BONNAFOUS Henri, WORZNIACK Daniel, REVEIL Thierry, LONDRES Anne-Marie, COT Jean-Pierre, DELORT Sophie, TOMASIN Alain, BEYRIA Christine, GINESTET Stéphane, RIBES Bernard, LACOMME Pierre, LAUZES Sylvain, NAUROY Christian, LAREE Guy, LARRIEU Didier, BONNEFOI Thierry, STEFFEN Michel, SANCERRY Alain, LAFFITEAU Alain, BEYRIA Bernard, BROCAS Bernard, DELIEUX Gérard, FORNELLI André, ALFENORE Jacques, LEFEBVRE Hervé, DUPIRE Huguette, DAROLLES-ROUDIE Josette, BESSAT Alain, BISOGNANI Marie-Christine, VIDAL Patrick, MAHO Patrick, TAULET Thérèse, MIMOUNI Jean-Luc.

Absents ou excusés ayant donné procuration : TRAVERSE Michel, LOUBON Jean, DAUBERT Bernard, DAMBIELLE Raymonde, LAFFONTAN Jean-Pierre, FACCA Jacques, GINTRAND-BOUSQUET Céline, LACROIX Maryse.

Assistait également à la réunion : Madame Christine Picamilh, Directrice générale des services.

La séance de ce conseil communautaire se tenant sur la commune de Samatan Monsieur LEFEBVRE, en sa qualité de Maire dresse une présentation rapide de la commune.

Monsieur Guy Larée est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Lefebvre informe l'assemblée de la démission de Madame Marielle Marquet déléguée communautaire de la commune de Samatan. Elle sera remplacée par Madame Céline Gintrand Bousquet.

1- Approbation du P.V. Conseil Communautaire du 16 avril 2014 ;

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2- Budget primitif 2014 - Vote des taux des taxes locales ;

Madame Picamilh présente le projet de budget primitif 2014 :

Les dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à **4 889 065 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 637 588 €. Elles progressent de +13.5% par rapport au réalisé de 2013.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Prévisions budgétaires 2014	% Dépenses réelles
Charges à caractère général	1 213 691	33,37%
Charges de personnel	1 610 050	44,26%
Atténuation de produits	247 647	6,81%
Autres charges de gestion courantes	394 888	10,86%
Charges financières	171 312	4,71%
Charges exceptionnelles		
Total dépenses réelles fonctionnement	3 637 588	100%

Les charges à caractère général : Elles augmentent de 18% par rapport au réalisé 2013

Les charges de personnel : 1 610 050 € en augmentation de 15% par rapport à 2013.

- *Personnel titulaire* : + 4.25% prise en compte de la réforme des rythmes scolaires sur une année pleine avec une augmentation du temps de travail des agents, et reclassement indiciaire des catégories C à compter du 1^{er} février 2014.
- *Personnel non titulaire* : + 35.5% annualisation des emplois pour la réforme de rythmes scolaires, coordonnateur sur la base de 35 heures, augmentation de la durée hebdomadaire de travail de l'emploi de comptable, mise aux normes des taux d'encadrement pour des activités périscolaires.
- Les autres charges de gestion courante. +16,41 par rapport au réalisé 2013

Les intérêts de la dette : - 34,36% baisse consécutive au transfert des emprunts vers les communes suite à la révision des compétences et disparition d'emprunts arrivant à échéance.

Les charges rattachées : elles s'élèvent à 46 312€.

- Les recettes de fonctionnement

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à **4 889 065€**.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 299 282€, elles progressent de +13%.

RECETTES FONCTIONNEMENT	Prévisions budgétaires 2014	% recettes réelles
Atténuation de charges	30 000	0,70%
Produits de service	370 078	8,61%
Impôts et taxes	3 126 493	72,72%
Dotations	763 402	17,76%
Autres produits de gestion courante	9 309	0,21%
Produits financiers		
Total recettes réelles fonctionnement	4 299 282	100,00%

- *Produits des services* : ils progressent de 13,8%.
- *Impôts et taxes* : **3 126 493€**
Le produit des taxes additionnelles s'élève à 2 846 752 €. La TP de zone 9 234 €
Les autres impôts et taxes : la CVAE (+46%) et la Tascom : 183 507€.
Le FPIC est estimé à 87 000 €.
- *Dotations participations* la dotation d'intercommunalité est en baisse de -8.32%
- *Les autres produits de gestion courante* : l'excédent de fonctionnement du budget annexe voirie 7 089 €
- *Atténuation de charges* : remboursement des traitements des agents en congé de maladie 30 000 euros.

Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement s'élèvent à **3 341 665€** et se décomposent comme suit :

	Prévisions budgétaires	Restes à réaliser	Total
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	897 022 €		897 022 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	403 360 €		403 360 €
Dépenses Equipement	1 681 925 €	143 958 €	1 825 883 €
Opérations d'ordre	215 400 €		215 400 €
Total dépenses d'investissement	3 197 707 €	143 958 €	3 341 665 €

Les dépenses d'équipement : 1 681 925 €

Compétence école	489 383 €
Etudes groupe scol. Samatan	12 000 €
ALAE Polastron (solde)	39 600 €
ALAE Laymont	408 000 €
Noilhan (solde travaux)	2 398 €
Monblanc (ouverture classe)	1 800 €
Mobilier	10 943 €
Equipement divers (cantines, écoles, matériel informatique)	14 642 €

Compétence voirie 1 192 542 €

Achat PATA	348 000 €
Chargeur compresseur	38 160 €
Divers	
Assainissement	111 578 €
Reprofilage	590 062 €
Ponts divers travaux	86 742 €
Signalisation	6 000 €
Etudes diverses	6 000 €
Ateliers	
Equipement divers	6 000 €
Opérations d'ordre	
Travaux en régie revêtement	210 000 €

La dette : Le remboursement du capital de la dette s'élève à 403 360€.

Les Restes à réaliser : 143 958 €

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à : **3 341 665 €**.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Prévisions budgétaires	RAR	Total
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 149 484 €		1 149 484 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 248 045 €		1 248 045 €
10222 - F.C.T.V.A.	285 823 €		
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	962 222 €		
024 Produits des cessions	80 000 €		80 000 €
13 - Subventions d'investissement reçues	199 634 €	18 759 €	218 393 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	483 750 €	60 000 €	543 750 €
Opération d'ordre	101 993 €		101 993 €
Total recettes d'investissement	3 262 906 €	78 759 €	3 341 665 €

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **2 090 188 €**. Elles se décomposent comme suit :

- Fctva : 285 823 €
- Subventions : 199 634 € dont :
- Reprise du PATA: 80 000 €
- Affectation du résultat 2013 : 962 222 €
- Restes à réaliser 2013 : 78 759 €

L'emprunt nécessaire pour l'équilibre du budget s'élève à 483 750 €

Le budget annexe voirie : il a été établi sur les mêmes bases qu'en 2013, avec le montant de travaux estimé à 20 000€

Le budget annexe lotissement : En dépenses, ce budget prévoit le remboursement de l'annuité pour un montant de 23 471€ dont 19 271€ de capital et 4 200€ d'intérêts.

En recettes (sous seing signés) : vente des lots 1, 2, 9, et 11 pour un montant de 177 495€.

Monsieur le Président présente l'état de la fiscalité de la communauté de communes pour 2014 établi par les services fiscaux. Cet état fait apparaître : les bases d'imposition 2014, les taux d'imposition 2013 et le produit attendu à taux constant

Le président propose à l'assemblée de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2014.

	Bases d'imposition 2014	Taux 2013	Produit à taux constant
TH	6 169 000	18,06%	1 114 121
FB	5 308 000	19,64%	1 042 491
FNB	631 600	60,49%	382 055
CFE	1 725 000	17,86%	308 085
			2 846 752 €

FPZ	29 700	31,09%	9 234
------------	--------	--------	-------

Le conseil communautaire à l'unanimité décide le maintien des taux d'imposition fixés en 2013.

Les taux d'imposition pour l'année 2014 s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation : 18,06 %
- Taxe sur foncier bâti : 19,64%
- Taxe sur le foncier non bâti : 60,49 %
- CFE : 17,86 %
- FPZ : 31,09 %

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte les budgets primitifs 2014 présentés.

3- Délégation de pouvoirs au Président ;

En application de l'article L 2122-22 du CGCT, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de déléguer au Président les attributions suivantes :

1° - Procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite des crédits inscrits au budget .

2° - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du contrat supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

3° - Passer les contrats d'assurance.

4° - Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux.

5° - Intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire.

6° - Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux dans la limite de 30 000 euros.

4- Désignation des délégués communautaires au Syndicat Mixte Gers Numérique ;

Deux candidats se sont présentés Monsieur Alain Sancerry et Monsieur Bernard Daubert

Résultat du vote : Monsieur Alain Sancerry : 25 voix
Monsieur Bernard Daubert : 11 voix
3 bulletins nuls et 3 bulletins blancs

Délégué titulaire : Monsieur Alain SANCERRY

Délégué suppléant : Monsieur Pierre LACOMME

Deux candidats se sont présentés Monsieur Pierre LACOMME et Monsieur Bernard Daubert

Résultat du vote : Monsieur Pierre Lacomme : 29 voix
Monsieur Bernard Daubert : 12 voix
1 bulletin blanc

Délégué suppléant : Monsieur Pierre LACOMME

5- Désignation des délégués communautaires au Syndicat Mixte Pays Portes de Gascogne ;

A l'unanimité ont été désignés :

Délégués titulaires : Monsieur Guy LAREE- Monsieur André FORNELLI

Délégués suppléants : Monsieur Bernard RIBES - Monsieur Daniel WORZNIACK

6- Désignation des délégués communautaires au Syndicat Mixte des 3 Vallées

A l'unanimité ont été désignés :

Délégués titulaires : Madame Thérèse TAULET - Monsieur Jacques ALFENORE

7- Désignation des délégués communautaires au Syndicat Mixte SCOT de Gascogne

A l'unanimité ont été désignés :

Délégués titulaires : Monsieur Hervé LEFEBVRE- Monsieur Christian DAIGNAN

Délégués suppléants : Monsieur Jean Pierre COT - Monsieur Alain SANCERRY

8- Constitution des commissions

Commission voirie (17 membres)

N°	COMMUNE	NOM	Prénom
1	CAZAUX-SAVES	TOURNAN	Jean-Claude
2	LOMBEZ	TOMASIN	Alain
3	MONTAMAT	LAUZES	Sylvain
4	MONTEGUT-SAVES	LAGARDE	Jean-Georges
5	MONTPEZAT	LAREE	Guy
6	NIZAS	LARRIEU	Didier
7	PUYLAUSIC	BEYRIA	Bernard
8	ST-ANDRE	DELIEUX	Gérard
9	SAUVETERRE	ZAMUNER	Michel
10	SAUVIMONT	LACROIX	Maryse
11	SAMATAN	BESSAT	Alain

Commission finances (15 membres)

N°	COMMUNE	NOM	Prénom
1	ESPAON	TRAVERSE	Michel
2	GARRAVET	WORZNIACK	Daniel
3	LABASTIDE-SAVES	REVEIL	Thierry
4	MONBLANC	RIBES	Bernard
5	MONTPEZAT	LAREE	Guy
6	NOILHAN	BONNEFOI	Thierry
7	POLASTRON	LAFFITEAU	Alain
8	ST-SOULAN	ALFENORE	Jacques
9	SAMATAN	LAFFONTAN	Jean-Pierre

Commission restauration scolaire (15 membres)

N°	COMMUNE	NOM	Prénom
1	GAUJAC	BONNAFOUS	Henri-Roland
2	LOMBEZ	BEYRIA	Christine
3	LOMBEZ	DELORT	Sophie
4	MONBLANC	RIBES	Bernard
5	MONTEGUT-SAVES	LAGARDE	Jean-Georges
6	ST-LIZIER	DAMBIELLE	Raymonde
7	SAMATAN	DUPIRE	Huguette
8	SAVIGNAC-MONA	MAHO	Patrick
9	SEYSSES-SAVES	TAULET	Thérèse

Commission écoles (13 membres)

N°	COMMUNE	NOM	Prénom
1	LAYMONT	LONDRES	Anne-Marie
2	LOMBEZ	BEYRIA	Christine
3	MONBLANC	RIBES	Bernard
4	POLASTRON	LAFFITEAU	Alain
5	POMPIAC	DAUBERT	Bernard
6	SAMATAN	DAROLLES-ROUDIE	Josette
7	SEYSSES-SAVES	TAULET	Thérèse

Commission économie-aménagement de l'espace (12 membres)

N°	COMMUNE	NOM	Prénom
1	LOMBEZ	GINESTET	Stéphane
2	PEBEES	STEFFEN	Michel
3	SABAILLAN	BROCAS	Bernard
4	SAMATAN	BISOGNANI	Marie-Christine
5	SAMATAN	FACCA	Jacques
6	TOURNAN	MIMOUNI	Jean-Luc

9- Questions diverses

Monsieur Lefebvre informe l'assemblée de la consultation des entreprises pour la fourniture et livraison de repas dans les cantines scolaires.

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché au groupe ELIOR

Prix des repas :

Maternelles : 2.35€ HT

Elémentaires : 2.608€ HT

Adultes : 3.034€ HT

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer le marché avec le groupe ELIOR.

- Monsieur Lefebvre informe l'assemblée que la chambre régionale des comptes a décidé de procéder à l'examen de la gestion des comptes de la communauté de communes pour les exercices 2007 à 2013.

- La Direction académique a fait part de sa décision de fermeture d'un poste à l'école de Noilhan.

- Monsieur Lauzes demande si les travaux de fauchage ne pourraient pas être faits à Montamat, à l'occasion de la fête.

Monsieur Sancerry lui répond que cette année les travaux de fauchage ont été confiés à une entreprise et démarreront le 2 mai. Il lui indique qu'il se trouve également dans la même situation avec la fête locale le 1^{er} mai à Pellefigue et le fauchage ne sera pas réalisé. Monsieur Lauzes insiste Il demande si les employés ne pourraient pas les réaliser sur sa commune avant cette date. Monsieur Sancerry l'informe que ce ne sera pas possible. C'est l'entreprise qui interviendra.

La séance est levée à 23h20